

**Principes régissant les titres du Championnat de France de voile Dériveurs, Quillards de Sports et Catamarans avec la création à partir de 2010, de 4 titres Inter-séries Open\* pour les pratiques Dériveur Double, Dériveur Solitaire, Quillard de Sport et Catamaran.**

4 titres sont créés :

- ❖ Champion(ne) de France de Voile Intersérie Dériveur Solitaire
- ❖ Champion(ne) de France de Voile Intersérie Dériveur Double
- ❖ Champion(ne) de France de Voile Intersérie Quillard de sport
- ❖ Champion(ne) de France de Voile Intersérie Catamaran

Le minimum de participants requis pour l'obtention d'un titre pour ces 4 pratiques devra respecter la règle suivante :

**> Nombre de coureurs minimum :**

Pour qu'un classement d'une épreuve Voile Légère et Habitable, **de grade 4 à W**, soit pris en compte par la FFVoile et par conséquent que l'information soit disponible aux licenciés, médias, grand public sur le site FFVoile, **son résultat validé doit classer au moins 5 bateaux.**

Néanmoins si une série (excepté les séries courant un titre de Champion de France de Voile « Classiques » Tour) présente au moins 15 bateaux pour les masculins ou open<sup>†</sup> et au moins 10 pour les féminines, un titre Champion(ne) de France « de la série » sera couru et décerné.

Les séries courant un titre de Champion de France de Voile « Classiques » Tour ne pourront courir qu'un titre intersérie puisque deux titres de champion de France de Voile pour une même série ne peuvent être décernés sur une même année.

---

\* Open = Masculin – Féminin - Mixte

† Open : Masculin, Mixte, Féminin